



## Module : Expertise sous Open OFFICE Writer V2.2 et +.

### **OBJECTIFS**

A l'issue de la formation, les participants seront en mesure de :

- Approfondir les fonctionnalités de Traitement de texte,
- Gagner du temps dans la rédaction des documents et courrier.

### **PUBLIC**

Toute personne désireuse d'approfondir le traitement de texte, et de maîtriser les fonctions avancées.

### **PROGRAMME (présentation synthétique et non exhaustive)**

**Recherche de gain de temps dans la saisie des documents**

- Insertion automatique de texte
- Création de macros simples en enregistrement automatique

**Fusion et publipostage**

### **PEDAGOGIE & EVALUATION**

Le fondement de la pédagogie est le suivant :

- Echange d'expériences entre le formateur et le ou les participants ;
- Apports de méthode et d'outils par l'intervenant ;
- Expérimentation par les stagiaires.

De fait, la formation est basée sur des méthodes progressives d'apprentissage, avec des études de cas et un entraînement. Elle est interactive et facilite la définition d'axes de progrès grâce à des mises en situation.

### **INTERVENANT**

Monsieur **Damien BOULET**, consultant formateur, spécialiste de la bureautique, notamment de Microsoft Office, Open OFFICE et Apple iWork.

### **DUREE & DATES**

2 ½ journées, ou 2 modules de 2 heures soit 4 heures / stagiaire, dates à déterminer.

### **LIEU**

Au domicile du stagiaire (sauf disposition contraire).

### **COUT & CONDITIONS GENERALES de VENTE**

Forfait par jour :

**240.00 € TTC (120 € TTC pour les clients en contrat d'assistance)**



Ce forfait comprend, le coût du formateur, les fournitures pédagogiques, le matériel pédagogique.

Ce forfait n'inclue pas les frais de déplacement, restauration et hébergement du formateur, la location de salle et le coût des stagiaires (salaires et charges, déplacements, restauration, hébergement) à déclarer en sus dans la demande de prise en charge auprès de votre OPCA.

L'inscription n'est définitive qu'à réception du bulletin accompagné de la liste des participants et d'un chèque d'acompte de 30 % du montant de la prestation.

Tout stage commencé est dû en totalité.

Pour tout désistement moins de 15 jours avant le début du stage, l'acompte est conservé à titre de dédommagement.

En cas de prise en charge par un OPCA, celle-ci doit être précisée au moment de l'inscription.

Toutes nos factures sont payables au comptant. Tout retard de paiement donne droit à facturation de pénalités de retard au taux de 1,5 % le taux d'intérêt légal.